

**Résolution de l'AVEPS, l'AVMACT, l'AMVTM et des 5-9
présentée à l'Assemblée des Délégués de la SPV
du 6 juin 2007, à Ecublens**

Dans la perspective de l'éventuel passage des actuels degrés 5-6 au primaire,
l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire,
l'Association vaudoise des maîtresses d'activités créatrices sur textiles,
l'Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels,
et l'Association des « 5-9 »

demandent à l'Assemblée des délégués de la SPV

- **de donner mandat au Comité cantonal de défendre le maintien de la présence d'enseignants spécialistes et d'une discipline spéciale dans les degrés concernés.**

Dans ce cadre, l'Assemblée des délégués SPV est également encouragée

- **à enjoindre le Comité cantonal d'obtenir, dans le cadre des négociations salariales à venir, les reconnaissances statutaires et salariales dues à leur niveau de formation.**

Ecublens, le 6 juin 2007